



Dotations de fonctionnement complémentaires 2012

Rapport n° CP/2012/165

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Pour tenir compte de la forte augmentation du prix des hydrocarbures et de la hausse importante des consommations due notamment aux conditions hivernales rigoureuses, il convient de réajuster la dotation de viabilisation au titre de l'exercice 2011 des collèges ci-après pour un montant de **11 896 €** soit :

- DIEMERINGEN : 6 700 €
- GERSTHEIM : 1 450 €
- OSTWALD : 3 746 €

II – Chauffage urbain

Les collèges strasbourgeois de l'Esplanade, Hans Arp et Louis Pasteur sont alimentés par le chauffage urbain. Ils s'acquittent de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

- Charges P1 relatives aux frais d'entretien courant
- Charges P2 relatives aux frais de combustibles
- Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, nous avons décidé, le 4 juillet 1986, de considérer les dépenses P3 comme charges incombant au propriétaire, en l'occurrence le Département en qualité de propriétaire d'affectation.

Conformément à cette décision, je vous propose de couvrir les factures présentées par ces trois collèges par les subventions suivantes :

- STRASBOURG "Esplanade" (année 2011)	4 632,11 €
- STRASBOURG "Hans Arp" (année 2011)	8 826,74 €
- STRASBOURG "Louis Pasteur" (2 ^e semestre 2011)	3 110,05 €
TOTAL	16 568,90 €

III – Véhicules de service

Les collèges de DAMBACH-LA-VILLE, DETTWILLER et HEILIGENSTEIN sollicitent une subvention pour le renouvellement de leur véhicule de service. En effet, l'état d'entretien et l'âge de ces véhicules nécessitent leur remplacement.

Pour permettre de garantir la continuité de leur service et notamment de la restauration scolaire, je vous propose d'accorder à chacun de ces collèges une subvention de 6 500 € soit **19 500 €** au total, pour l'achat d'un véhicule équipé d'une remorque.

IV - Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

Les demandes réunies à ce jour concernent le remplacement des appareils de plus de 5 ans d'âge dans les établissements suivants :

- LINGOLSHEIM "Galilée" 1 photocopieur pour la pédagogie
- VILLE 1 photocopieur pour la pédagogie

Sur la base des devis fournis, je vous propose de leur attribuer les subventions forfaitaires suivantes :

- LINGOLSHEIM "Galilée" : 5 000 €
- VILLE : 5 000 €
- TOTAL **10 000 €**

V – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

ACHENHEIM	
une tondeuse à gazon autoportée	5 000,00 €
DETTWILLER	
une tondeuse à gazon autoportée	2 000,00 €
ESCHAU	
instruments de musique	1 320,40 €
HEILIGENSTEIN	
6 horloges analogiques	1 418,00 €
LAUTERBOURG	
des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur	2 308,28 €
SELESTAT "Beatus Rhenanus"	
des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur	1 892,07 €
WASSELONNE	
une tondeuse à gazon autoportée	5 000,00 €
TOTAL	18 938,75 €

VI – Equipement des SEGPA

Dans le cadre de la réforme de l'enseignement en SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), certains collèges doivent compléter ou adapter leur équipement aux champs professionnels concernés. Il en est ainsi pour les champs *vente, distribution, magasinage* et *production industrielle*.

Aussi, je vous propose le versement d'une subvention de **700 €** au collège "Maxime Alexandre" de LINGOLSHEIM qui a une section vente, distribution, magasinage afin de lui permettre de compléter son équipement.

VII – Dotation entretien

Compte tenu des problèmes rencontrés par le collège de WOERTH sur son installation de chauffage, je vous propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **2 500 euros** afin qu'il puisse souscrire un contrat de maintenance de qualité pour garantir le bon fonctionnement de cette installation.

VIII – Actions éducatives

Le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de poursuivre l'aide méthodologique apportée aux collèges pour la mise en place de leur Agenda 21. Il a également souhaité offrir un accompagnement plus territorialisé, en invitant les collèges à mettre en place des actions avec les associations locales ou actives dans les thématiques sur lesquelles le collège a choisi de travailler dans le cadre de son Agenda 21.

Le collège de BENFELD participera à deux actions éducatives sur les thèmes de l'alimentation et de la solidarité, organisées respectivement par la Ferme Humbert à URBEIS et Emmaüs à SCHERWILLER. A cet effet, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de **406 €**

IX - Elèves demi-pensionnaires du collège "Hans Arp" à STRASBOURG

Depuis la rentrée de septembre 2010, les élèves demi-pensionnaires du collège "Hans Arp" sont hébergés au restaurant du CREPS d'Alsace à STRASBOURG. Cela concerne en moyenne 25 élèves par jour.

La convention tripartite signée par le CREPS, le collège "Hans Arp" et le Conseil Général du Bas-Rhin prévoit une participation du Département :

- au financement des repas à hauteur de 1,30 € par repas (car s'agissant d'un restaurant scolaire ne relevant pas d'un EPLE)
- au financement des frais de transport du collège vers le CREPS dans sa totalité.

Au mois de janvier 2012, le conseil d'administration du CREPS a décidé une augmentation du tarif de 5,40 € à 7 € par repas pour nos collégiens, applicable à partir du 01 mars 2012.

Suite à cette forte augmentation, des contacts ont été pris avec le collège "Maxime Alexandre" de LINGOLSHEIM qui a encore des capacités de production et d'accueil. Un accord a été trouvé et les élèves demi-pensionnaires du collège "Hans Arp" pourront y être accueillis à partir du 02 avril 2012.

Je vous propose de continuer à prendre en charge les frais de transport en autocar des élèves demi-pensionnaires et des commensaux accompagnateurs du collège "Hans Arp" de STRASBOURG pour se rendre au collège "Maxime Alexandre" de LINGOLSHEIM.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	12 905 767,00 €	713 814,50 €	80 509,65 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 80 509,65 €, dont :

- 11 896 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2011 en faveur des collèges suivants :

- . DIEMERINGEN : 6 700 €*
- . GERSTHEIM : 1 450 €*
- . OSTWALD : 3 746 €*

- 16 568,90 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les collèges suivants :

- . STRASBOURG "Esplanade" : 4 632,11 € (année 2011)*
- . STRASBOURG "Hans Arp" : 8 826,74 € (année 2011)*
- . STRASBOURG "Louis Pasteur" : 3 110,05 € (2e semestre 2011)*

- 19 500 € au titre du renouvellement des véhicules de service des collèges suivants :

- . DAMBACH-LA-VILLE : 6 500 €*
- . DETTWILLER : 6 500 €*
- . HEILIGENSTEIN : 6 500 €*

- 10 000 € au titre de l'équipement en matériel de reprographie des collèges suivants :

- . LINGOLSHEIM "Galilée" : 5 000 €*
- . VILLE : 5 000 €*

- 18 938,75 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

- . ACHENHEIM : 5 000 € (tondeuse autoportée)*
- . DETTWILLER : 2 000 € (tondeuse autoportée)*
- . ESCHAU : 1 320,40 € (instruments de musique)*
- . HEILIGENSTEIN : 1 418 € (6 horloges analogiques)*
- . LAUTERBOURG : 2 308,28 € (escabeaux sécurisés)*
- . SELESTAT "Beatus Rhenanus" : 1 892,07 € (escabeaux sécurisés)*
- . WASSELONNE : 5 000 € (tondeuse autoportée)*

- 700 € au collège "Maxime Alexandre" de LINGOLSHEIM au titre de la réforme de l'enseignement en SEGPA pour permettre au collège de compléter ou adapter son équipement au champ professionnel vente, distribution, magasinage

- 2 500 € au collège de WOERTH afin qu'il puisse souscrire un contrat de maintenance de qualité pour garantir le bon fonctionnement de l'installation de chauffage

- 406 € au collège de BENFELD au titre de la participation du Département à des actions éducatives

La commission permanente décide en outre de prendre en charge les frais de transport en autocar des élèves demi-pensionnaires et des commensaux accompagnateurs du collège "Hans ARP" à STRASBOURG se rendant au restaurant scolaire du collège "Maxime Alexandre" à LINGOLSHEIM.

Strasbourg, le 21/02/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL